



Les derniers articles concernant le Département de la Dordogne sur Ewanews :

- [Communiqués 2022 : Conseil Départemental Dordogne ...](#)

- Projets 2022 du président du conseil départemental Germinal Peiro : [Les actions du président de la Dordogne en 2022](#), article du 24 janvier 2022.

- Voeux 2022 des conseillers départementaux du Haut Périgord noir Dominique Bousquet et Francine Bourra :

<http://youtu.be/h2F70lSdDGw>

Retour en 2020 : communiqués du Département de la Dordogne

Communiqué du mardi 14 avril 2020. La Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie par vote électronique...

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les membres de la commission permanente se sont prononcés sur les dossiers par vote électronique. La Commission Permanente du Conseil départemental a examiné les 33 dossiers à l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2020. Parmi ceux-ci, on notera en particulier les suivants :

ROUTES. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, 80.000 € ont été attribués à des réparations de chaussées sur la RD 21 à Saint-Sauveur-de-Bergerac (27.500 €) et la RD 939 à Chancelade (52.500 €). Au titre du programme 2020 des opérations de sécurité routière sur Routes départementales, attribution de 52.000 € pour la mise en oeuvre d'un coulis haute adhérence et la suppression des obstacles latéraux sur la RD 707 à Saint-Pardoux-la-Rivière.

PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES. Intervention de conventions et attribution de 372.428 € à des associations à caractère social répartis entre des associations d'anciens combattants, des associations dans le secteur de la santé et de l'action sociale (prévention et éducation pour la santé, services communs, famille et enfance et personnes handicapées).

EDUCATION. Au titre des bourses départementales aux collégiens, 74.560 € ont été votés, répartis entre 982 élèves. Au titre des subventions aux associations éducatives, 9700 € ont été répartis entre 6 associations bénéficiaires.

JEUNESSE ET SPORTS. Au titre des subventions au mouvement sportif, 369.435 € ont été votés en direction des clubs sportifs (290.235 €), de manifestations sportives (43.600 €) et de 36 athlètes de haut niveau (35.600 €).

CULTURE ET LANGUE OCCITANE. Intervention de conventions et attribution de 257.000 € répartis entre des associations (222.000 €) et des manifestations (35.000 €).

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE. 29.785 € ont été votés au titre de l'éducation à l'environnement et amélioration de la connaissance du milieu naturel répartis entre des associations pour des animations, festival et activités diverses.

LOGEMENT. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 18.000 € ont été votés en faveur de 36 bénéficiaires.

Communiqué du mardi 18 juin 2019. La Commission Permanente du Conseil départemental

s'est réunie le lundi 17 juin 2019. Parmi l'ensemble des 87 dossiers abordés, on notera en particulier les suivants :

ECONOMIE ET EMPLOI. Dans le cadre des actions générales d'animation économique, attribution de subventions à des entreprises relevant du secteur de l'agroalimentaire et du bois pour la réalisation d'investissement matériels : 79.020 € répartis entre la SARL LA MIE DO RE (4500 €), la SAS BISCOTTERIE LA CHANTERACOISE (64.804 €) et la SARL MINOTERIE GUY MAZEAU (9716 €).

ROUTES. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, attribution de 129.000 € répartis entre la RD 6089 à Montpon-Ménéstérol pour un enrochement de talus (16.000 €) ; la RD 51E2 au Buisson-de-Cadouin pour la réparation de la structure de la chaussée (58.000 €) et la **RD 6089 à Condat-sur-Vézère pour la réparation de chaussée (55.000 €)** . Au titre des opérations de sécurité sur Routes Départementales, attribution de 60.000 € pour un dégagement latéral de sécurité sur la RD 65 sur la commune de Sergeac.

INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPEENS. Intervention de conventions avec les Associations d'insertion dans le cadre de la remobilisation socioprofessionnelle des allocataires du RSA et attribution de 15.000 € répartis entre le GRETA « APP Vallée de l'Isle et de Dronne » et « APP Sarlat ». Intervention de conventions avec les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des allocataires du RSA et attribution de 46.750 € répartis entre l'association 3S et le centre socio-culturel Envol.

Au titre de la politique de la Ville, dans le cadre du contrat de ville : du Grand Périgueux, attribution de 20.000 € répartis entre All Board Family, l'association Ciné-Cinéma, l'ASPTT Périgueux Lutte, le comité intercommunal du fonds de participation des habitants, le Grand Périgueux, l'école des parents et des éducateurs de Dordogne, Radios Libres en Périgord et la ville de Coulounieix-Chamiers ; de l'agglomération bergeracoise : attribution de 10.500 € répartis entre l'association Pitchouns et Grands, Seconde Chance 24, le comité Bergerac Fraternité, l'école des parents et des éducateurs de Dordogne, l'Union Familiale Bergeracoise et l'Union Musicale Bergeracoise.

PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES. Au titre des subventions aux associations à caractère social, intervention de conventions et attribution de 87.000 € répartis entre : la Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants, l'association départementale de la protection civile de la Dordogne, le Comité d'études historiques et archéologiques d'Eymet, l'Union des familles laïques de la Dordogne, l'Union départementale des associations familiales de la Dordogne, l'association de soutien de la Dordogne et l'association Jumbo Rêves d'Enfants.

EDUCATION. Au titre des bourses départementales aux collégiens, attribution de 12.220 € répartis entre 162 élèves bénéficiaires. Au titre des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur, attribution de 8000 € répartis entre 4 étudiants. Au titre des aides aux étudiants préparant une thèse de 3ème cycle, attribution de 7935 € répartis entre 8 étudiants.

Au titre des primes d'apprentissage, attribution de 12.585 € répartis entre 107 apprentis. Au titre des bourses ERASMUS, attribution de 1316 € répartis entre 3 étudiants. Au titre des échanges scolaires internationaux avec appariement, attribution de 1196 € répartis entre les collèges d'Eymet et Anne Frank à Périgueux pour des voyages en Espagne. Au titre des bourses de voyage dans le cadre de voyages hors appariement organisés par des établissements publics, attribution de 8800 € répartis entre le collège de Brantôme, Coulounieix-Chamiers, la Coquille, la Force, Mareuil et Vergt pour des voyages en Angleterre, à Bilbao, en Italie et en Espagne. Au titre des classes de découverte, attribution de : 2514 € répartis entre les collèges de Bergerac (Jacques Prévert), Eymet, Lalinde et Périgueux (Anne Frank) ; 4008 € répartis entre les écoles primaires de la Douze et St-Nexans, les écoles élémentaires de Périgueux (A. Davesne et M. Albe), Plazac, la Roche-Chalais, St-Germain-du- Salembre, et Trélissac (les Romains) et le collège privé St-Joseph de Sarlat. Au titre des actions culturelles en milieu scolaire, attribution de 2280 € répartis entre les collèges du Bugue, Périgueux (Bertran-de-Born) et Vergt. Au titre des subventions aux associations éducatives, attribution de 14.700 € répartis entre des associations de parents d'élèves (8200 €) et des associations socio-éducatives (6500 €). Intervention de conventions et attribution de 64.812 € à la Ligue de l'Enseignement au titre du gardiennage des centres d'accueil et de vacances.

JEUNESSE ET SPORTS. Au titre des subventions au mouvement sportif, intervention de conventions et attribution de 91.827 € répartis entre : des actions spécifiques (5000 €) en motocyclisme ; des clubs sportifs (63.027 €) en cyclisme, gymnastique, judo, karaté, motocyclisme, natation, pétanque, plongée sous-marine, roller skating et rugby ainsi que des manifestations (23.800 €) en athlétisme, canoë-kayak, cyclisme, motocyclisme, omnisports, pétanque, randonnée pédestre, ski nautique, sport mécanique et VTT. Au titre des subventions aux athlètes de haut niveau, intervention d'une convention et attribution de 3000 € à Shani Bru en skateboard.

CULTURE ET LANGUE OCCITANE. Intervention de conventions et attribution de 443.800 € répartis au titre des activités des associations ainsi que de diverses manifestations. Dans le cadre des subventions à des collectivités locales, attribution de 14.000 € répartis en faveur d'un salon d'arts visuels et métiers d'art et du centre culturel de Montpon-Ménéstérol. Intervention de conventions et attribution de 90.500 € en faveur de la langue et de la culture occitanes répartis entre la Federacion de las Calendretas de Dordonha, Novelum, la compagnie Lilô, Oc-bi Aquitania et Lo congrès permanent de la Lengua Occitana. Au titre du Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC), attribution de 88.975 € répartis entre les **communautés de communes du Terrassonais en Périgord Noir, Thenon, Hautefort** ; Bestides Dordogne-Périgord ; Dronne et Belle ; Pays de Fenelon ; Sarlat Périgord Noir ; Isle Vern Salembre en Périgord ; Pays Ribéracois, Isle Crempse en Périgord ; l'association Arts et Culture en Isle-Manoire, le collectif des associations du canton de Vergt et le collectif des acteurs culturels pérocoriens. Au titre du fonds de soutien à la production cinématographique, intervention de conventions et attribution de 109.000 € répartis entre : une mini-série TV : : AVALON pour « Vestiaires » (5000 €) ; une série TV : NILAYA PRODUCTIONS pour « la Révolution française » (40.000 €) ; deux courts-métrages de fiction cinéma : SUPERSTRUCTURE pour « Amourocéan » (5000 €) et BOBI LUX pour « Batbou Fragile » (9000 €) ; une œuvre cinématographique de longue durée - fiction : RAMONA PRODUCTIONS pour le long-métrage « l'envol du dragon » (50.000 €).

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL. Intervention de conventions et attribution de 50.900 € répartis entre 6 associations : les **Jeunes agriculteurs Dordogne**, l'Union interprofessionnelle de la fraise du Périgord, le conservatoire végétal régional d'Aquitaine, la Confédération paysanne, le comité des fêtes de Saint-Saud et le comité des fêtes de Fanlac. Au titre du soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, attribution de 555.746 € répartis entre les filières bovin lait, bovin viande, caprin, avicole, ovin, des projets innovants et structurants, les filières châtaigne, noix, maraîchage, truffe, fraise, apicole, l'hydraulique agricole individuelle et la filière circuit court vente directe. Dans le cadre du fonds de soutien à la forêt et aide à la transition énergétique, attribution de 44.400 € répartis entre l'association Interbois Périgord, l'association des entrepreneurs de travaux forestiers Nouvelle-Aquitaine, le comité des fêtes d'Eglise-Neuve-d'Issac et le conseil de développement durable du Périgord Vert.

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE. Au titre de l'éducation à l'environnement et l'amélioration de la connaissance du milieu naturel, intervention de conventions et attribution de 61.700 € répartis entre le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, le centre d'étude et de découverte du patrimoine Périgord-Limousin et la fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Au titre des actions et travaux concernant les milieux aquatiques, attribution de 11.719 € répartis entre le syndicat mixte Dropt aval pour la restauration de la ripisylve, le syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne pour la restauration de la Lémance et le syndicat mixte du bassin versant de la Vézère pour des plantations.

LOGEMENT. Au titre de la délégation de compétence en matière d'aide à la pierre 2018-2023, attribution de 413.600 € répartis entre Grand Périgueux Habitat et DOMOFRANCE pour la construction de 64 logements. Dans le cadre de la convention partenariale entre le Département de la Dordogne et Dordogne Habitat, attribution de 110.000 € pour la construction de 22 logements. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, attribution de 20.500 € répartis entre 41 bénéficiaires. Dans le cadre des conventions entre le Département de la Dordogne et les associations accompagnant les bénéficiaires du RSA, attribution de 32.000 € répartis entre le centre social Saint-Exupéry et l'association l'Atelier. //

Communiqué du mardi 14 mai 2019. La Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le lundi 13 mai 2019. Parmi l'ensemble des 66 dossiers abordés, on notera en particulier les suivants :

ECONOMIE ET EMPLOI

Dans le cadre des actions générales d'animation économique, attribution de subventions à des entreprises relevant du secteur de l'agroalimentaire et du bois pour la réalisation d'investissement matériels : 86.200 € répartis entre la SARL JYX à **Sarlat**, la SARL RESIO à St-Martin-de-Fressengeas, l'Atelier BOIS à Salon, la SARL BEAUDOUT père & fils à Mussidan, la SARL CONNEXION à St-Pierre-de-Chignac, la SARL EMG à Champcevinel et la **SARL H2BC à Terrasson-Lavilledieu**

ROUTES

Au titre des travaux de chaussées en traverses d'agglomérations, attribution de 135.000 € pour la traverse d'Echourgnac sur la RD 708. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, attribution de 20.000 € pour la réfection du carrefour entre la RD 68 et la RD 705 sur la commune de Savignac-les-Eglises.

INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPEENS

Intervention de conventions avec l'Association Formation Avenir Conseil (AFAC 24) et attribution de : 169.000 € dans le cadre de la remobilisation socio-professionnelle des allocataires du RSA ; 40.500 € en faveur de la mobilité des allocataires du RSA.

Au titre du soutien aux initiatives locales en matière de mobilité des jeunes à l'international, intervention de convention et attribution de 24.400 € répartis entre 4 associations (**SEM&VOL-d élégation de solidarités jeunesse**

; Atectonik-association temporaire d'enfants citoyens et l'association familiale Pierre Poyet OGEC St-Joseph).

PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

Dans le cadre de la conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en Dordogne, au titre du programme 2018-2020, attribution de 209.090 € répartis entre : la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine (7000 €) ; le **centre social et culturel Thenon Causses et Vézère** (10.000 €) ; l'association générale des intervenants retraités (2890 €) ; l'association Brain Up (3000 €) ; l'association Aide aux Personnes Agées, Malades ou Handicapées (3000 €) ; l'association de prévention routière – délégation de la Dordogne (6000 €) ; l'association Au Bout du Fil (12.000 €) ; la fédération des associations ADMR de Dordogne (17.000 €) ; l'association Action Solidarité Entraide (20.000 €) ; l'association d'aide à domicile rapide – auxiliaires de vie (25.000 €) ; Cassiopea (40.000 €) ; l'association maintien à domicile Sud-Bergerais (41.000 €) ; le centre social Germaine Tillion à Bergerac (2200 €) et le centre de ressources EHPAD centre hospitalier Périgueux (20.000 €).

EDUCATION

Au titre des bourses départementales aux collégiens, attribution de 43.220 € répartis entre les élèves des collèges de Bergerac (Henri IV), Excideuil, La Force, Lalinde, Lanouaille, Montpon-Ménéstérol, Neuvic, Nontron, Périgueux (St-Joseph, Ste-Marthe), Ribérac, Saint-Astier, Sigoulès et **Terrasson**.

Au titre des classes de découverte, attribution de : 1107 € répartis entre les collèges de Lalinde et de Vélines ; 1185 € répartis entre les écoles primaires de Groléjac et Temniac-Sarlat et l'école élémentaire de St-Laurent-sur-Manoire.

Au titre des bourses de voyage dans le cadre de voyages hors appariement organisés par des organismes publics, attribution de 2050 € répartis entre le collège de Saint-Cyprien et Michel-de-Montaigne à Périgueux pour des voyages en Angleterre et en Italie.

Au titre de la participation du Département aux dépenses de personnel des collèges privés, attribution de 212.307 € répartis entre les collèges Ste-Marthe – St-Front à Bergerac, St-Joseph et Ste-Marthe à Périgueux, Notre-Dame à Ribérac, Jeanne-d'Arc à La-Roche-Chalais,

St-Joseph à Saint-Antoine-de-Breuilh, St-Joseph à Sarlat et Notre-Dame à Sigoulès.

Au titre de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés, attribution de 190.512 € répartis entre les collèges Ste-Marthe – St-Front à Bergerac, St-Joseph et Ste-Marthe à Périgueux, Notre-Dame à Ribérac, Jeanne-d'Arc à La-Roche-Chalais, St-Joseph à Saint-Antoine-de-Breuilh, St-Joseph à Sarlat et Notre-Dame à Sigoulès.

Attribution de 10.115 € au collège Pierre-Fanlac de Belvès dans le cadre de l'expérimentation portant sur une **restauration scolaire 100 % Bio**.

JEUNESSE ET SPORTS

Au titre des subventions de fonctionnement au mouvement sportif, intervention de conventions et attribution de : 203.750 € répartis entre : des comités (87.000 €) en cyclisme et omnisports ; des clubs sportifs (116.750 €) en danse, football, gymnastique, handball, omnisports et tennis ; 76.900 € pour l'organisation de manifestations sportives en athlétisme, cyclisme, équitation, handball, judo, motocyclisme, multisports, omnisports, randonnée pédestre, sport adapté, tennis, triathlon et VTT.

Au titre du développement des activités physiques et sportives, attribution de 7498 € répartis entre le comité départemental de golf et le comité départemental UFOLEP.

CULTURE ET LANGUE OCCITANE

Intervention de conventions et attribution de 298.650 € répartis au titre des activités des associations ainsi que des centres culturels, des compagnies départementales, régionales et nationales, des lieux de monstration, des projets associatifs à vocation départementale et des structures labellisées.

Dans le cadre des subventions à des collectivités locales et privées, attribution de 6000 € répartis en faveur d'un salon d'arts visuels et métiers d'art et de la langue occitane.

Au titre du Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC), attribution de 66.075 € répartis entre les communautés de communes de la **Vallée de l'Homme**, de Domme-Villefranche-du-Périgord, Périgord-Limousin, Vallée Dordogne-Forêt Bessède, Isle-Loue-Auvézère et de l'association J'aime mon Canton au Pays de Montaigne-et-Gurson.

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL

Intervention de conventions et attribution de 58.300 € répartis entre 4 associations pour leurs activités 2019 : Fédération départementale des CUMA de la Dordogne, Secours d'urgence aux agriculteurs de Dordogne, association départementale des retraités agricoles et société mycologique du Périgord et 5 associations pour des manifestations : Fédération départementale des CUMA de la Dordogne, site remarquable du goût (la châtaigne du pays de Villefranche-du-Périgord), le **comité des fêtes de Badefols-d'Ans**, le comité agricole de l'ancien canton de Montagrier et le comité des fêtes de St-Mayme-de-Péreyrol.

Dans le cadre du plan départemental forêt-bois, attribution de 86.081 € dans le cadre du fonds de développement forestier.

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Au titre de l'éducation à l'environnement et l'amélioration de la connaissance du milieu naturel,

intervention de conventions et attribution de 44.520 € répartis entre l'association MIGADO, Pour les Enfants du Pays de Beleyme, Cistude Nature, la Ligue pour la protection des oiseaux, Graine Aquitaine et la société de pêche « le bambou de Miallet ».

Dans le cadre de l'aménagement des sites départementaux, attribution de 50.000 € répartis entre les aménagements bois sur le sentier de découverte de la Ferme du Parcot et les travaux sur l'ouvrage hydraulique du site du barrage de Miallet.

LOGEMENT

Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, attribution de 31.000 € répartis entre 62 bénéficiaires.

Communiqué du 26 avril 2019. Les travaux suspendus à Beynac...

"Dimanche dernier sur France 3, le maire de Périgueux, Antoine Audi, se déclarait en faveur de la poursuite du chantier du contournement de Beynac : « Quand on est aménageur public, quand on est élu, je trouve sidérant d'arrêter les travaux autorisés par la Préfète. Le Président du Département était fondé à poursuivre les travaux ».

Après Daniel Garrigue, Jean-Jacques de Peretti et Pascal Bourdeau, ce sont donc aujourd'hui les maires de la préfecture et des trois sous-préfectures de la Dordogne qui ont pris clairement position en faveur de l'achèvement des travaux, pour des motifs liés à la fois à la bonne gestion de l'argent public, à l'amélioration de la sécurité routière, à l'aménagement du territoire, à la préservation du patrimoine et de l'environnement. Le Département se réjouit de ce consensus qui le conforte dans sa volonté de mener à bien le projet. Il s'agit là d'un enjeu essentiel en termes de respect des contribuables périgourdins et de légitimité démocratique.

Mais cet enjeu dépasse désormais clairement le cadre local. Si la décision actuelle devait faire jurisprudence, ce sont en effet de nombreux projets d'aménagements qui pourraient à l'avenir se retrouver dans la même situation, particulièrement en milieu rural. Au moment où le Président de la République annonce sa volonté de lutter contre le sentiment d'abandon des territoires ruraux, il y a là une véritable occasion pour le gouvernement de mettre en pratique cette intention".

Germinal Peiro a rencontré Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées, le mardi 5 février au ministère, afin d'aborder la question de l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées et celles placées sous tutelle. Dans un courrier adressé au Premier Ministre le 19 novembre 2018, Germinal Peiro rappelait au Gouvernement l'importance qu'il portait à ce que soit traduit dans la Loi l'engagement pris par le Président de la République devant le Congrès réuni à Versailles le 9 juillet 2018. Au cours de l'entretien, Germinal Peiro a réaffirmé l'importance que revêt cette question pour les associations représentatives des personnes handicapées. Il a rappelé que cette demande avait été formulée par le défenseur des droits en 2016 et par la Commission nationale des Droits de l'Homme. Il a surtout rappelé qu'en tant que député, il avait déposé le 5 février 2011 une proposition de loi sur les droits civiques des personnes handicapées, qui n'avait alors malheureusement pas pu être soumise au suffrage de la représentation nationale.

Cette proposition de loi posait notamment le principe d'impossibilité de considérer le handicap mental comme un cas d'incapacité à exercer son droit de vote et la reconnaissance par le Juge du droit de vote personnel de la personne majeure protégée. Elle offrait également aux personnes majeures protégées placées sous tutelle ou curatelle la possibilité d'accéder aux fonctions électives. Germinal Peiro se félicite de la reprise de l'essentiel de ces propositions dans le cadre du projet de Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice, qui vise enfin à reconnaître et affirmer la plénitude de la citoyenneté dans notre République des personnes handicapées mentales, y compris celles placées sous tutelle et ainsi restaurer et consacrer leur dignité humaine. Plus de 300 000 de nos concitoyens sont aujourd'hui concernés par cette avancée législative majeure.

Communiqué de presse du Département en date du vendredi 28 décembre 2018.

"Le Département prend acte de la décision rendue ce jour par le Conseil d'Etat, qui fait droit à la demande de suspension de l'arrêté pris le 29 janvier 2018 par Ma

